

## Tarif des honoraires au 1<sup>er</sup> janvier 2023 – Gestion privative

Honoraires à la charge du propriétaire bailleur exprimés en fonction du taux actuel de TVA (20 %)

CARPENTIER IMMOBILIER assure les démarches administratives, juridiques, techniques et financières pour le compte du bailleur. CARPENTIER IMMOBILIER appelle les loyers et les charges, les recouvre, établit un compte rendu de gestion et une reddition mensuelle.

<b>HONORAIRES DE GESTION</b>	Honoraires de base baux d'habitation, civils, professionnels, commerciaux et ruraux :	
	Encaissements * :	6% HT, soit 7.2 % TTC Minimum de 450 € TTC par lot géré **
	Frais administratifs par reddition :	6,00 € TTC
	Honoraires de base garages et parkings :	10 % HT des encaissements. Minimum annuel 220 € TTC**
	Prestations particulières de gestion :	
	Versement dépôt de garantie au bailleur :	Majoration des honoraires de base de 0,5 % HT
	Gestion d'un immeuble individuel :	Majoration des honoraires de 1,5 % HT
<b>PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES</b>	Déclaration de travaux :	A la vacation (minimum 2)
	Déclaration de sinistre :	55 € TTC
	Gestion de sinistre :	à la vacation
	Assistance aux expertises ou à la livraison :	à la vacation
	Suivi des travaux courants :	inclus dans les honoraires de gestion
	Travaux exceptionnels (> 2000 €) :	4.00 % TTC sur le montant des travaux
	Diagnostics (DPE – CREP – SURFACE – AMIANTE) :	
		DPE seul : 30 € TTC DPE + électricité / gaz / autre : 35 € TTC ERP : 50 € TTC
	A.N.A.H : constitution du dossier administratif – Etablissement de devis - Suivi de travaux :	à la vacation avec un minimum de 600 € TTC
	Constitution d'un dossier de contentieux à l'encontre d'un locataire :	40 € TTC à la charge du bailleur
	Suivi du dossier contentieux :	à la vacation
	Déclarations de revenus fonciers ou CRL :	75 € TTC
	Déclaration de TVA :	45 € TTC
Congé à délivrer au locataire :	160 € TTC	
Représentation aux assemblées générales :	à la vacation avec un minimum d'une vacation	
Honoraires de fin de mandat et restitution de dossier :	200 € TTC, sauf vente du bien par A PARKER	
<b>HONORAIRES DE LOCATION</b>	Baux d'habitation :	
	Honoraires de location **** :	8 € TTC du m <sup>2</sup>
	Frais d'état des lieux d'entrée :	3 € TTC du m <sup>2</sup>
	Honoraires forfaitaires de commercialisation :	120 € TTC *****
	Refacturation de frais spécifiques de publicité à la demande du bailleur	
<b>FRAIS RECUPERABLES</b>	Frais de timbre postaux :	tarif poste
	Photocopie :	0,50 € la feuille
<b>VACATION HONORAIRES</b>	Heures ouvrables :	105.00 € TTC
	Hors heures ouvrables :	145.00 € TTC

\*loyer, accessoires du loyer, charges, prestations, taxes locales, fournitures individuelles, ... ; \*\* pour tout mandat conclu à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ; \*\*\*avec un minimum d'une vacation ; \*\*\*\*incluant les frais de visite, constitution de dossier, rédaction de bail ; \*\*\*\*\*Ces honoraires forfaitaires concernent nos frais de tenue de vitrine commerciale, l'établissement de listes de locations, nos insertions sur nos sites internet.